



PRINCIPALES CONCLUSIONS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE SUR LE PROJET D'ARRÊTÉ :

fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2017-2018

LES MODALITÉS DE LA CONSULTATION

Conformément à l'article L120-1 du code de l'environnement, le projet d'arrêté fixant le nombre maximum de spécimens de loups (*Canis lupus*) dont la destruction pourra être autorisée pour la période 2017-2018 a été soumis à « *participation du public* ». Cette phase de consultation a consisté en une « *mise à disposition du public par voie électronique* », selon des modalités permettant au public de formuler des « *observations* ».

La mise en ligne est intervenue le 12 juin 2017 et la consultation du public s'est étendue jusqu'au 3 juillet 2017. Le premier message a été reçu le 12 juin à 18h59 et le dernier le 3 juillet à 23h55.

SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS : NOMBRE TOTAL ET PRINCIPALES CONCLUSIONS

La consultation publique a recueilli 6047 contributions en 3 semaines. On note une participation moins forte que pour le projet d'arrêté autorisant la destruction de 4 loups supplémentaires en février dernier (13 358 contributions) mais plus élevée que pour l'arrêté annuel couvrant la période 2016/2017 qui avait recueilli 2956 avis.

La très grande majorité des contributions (98%) est rédigée contre le projet d'arrêté. Le message est parfois lapidaire : "Non à l'abattage", d'autres développent des arguments affinés. "Stop" revient 665 fois, le verbe "opposer" est conjugué 335 fois.

Une centaine de messages rédigés par des éleveurs ou des organisations professionnelles agricoles sont favorables au projet.

Quelques contributeurs choisissent de ne pas se prononcer, estimant que la gestion du loup est un problème trop complexe ou que seules les personnes directement impliquées devraient s'exprimer : « Dans tous les cas la réponse appartient aux populations rurales concernées et non aux citoyens bien confortablement assis dans leur salon qui ne sont, eux, absolument pas concernés ! »

1. Sur l'utilité de la consultation

Si certains sont satisfaits de pouvoir s'exprimer (« Merci de nous avoir donné la parole. »), plusieurs contributeurs remettent en cause le principe de la consultation publique, car ils constatent que les arrêtés de prélèvement de loups sont systématiquement adoptés alors que le résultat de la consultation est toujours défavorable.

"...cette page de consultation publique qui ne sert à rien puisque lesdits arrêtés sont finalement pris sans modification en dépit de l'opposition très majoritaire qui y est manifestée par les citoyens consultés."

"Bien que l'avis des citoyens ne serve ici qu'à donner une impression de démocratie participative, je me permets, sans illusions, de rappeler mon point de vue".

D'autres s'interrogent sur l'utilité d'une consultation nationale et estiment qu'elle devrait être réservée aux habitants des territoires où le loup est présent.

2. L'arrivée d'un nouveau ministres suscite des attentes très différentes

Les membres des associations de protection de la nature espéraient un changement de politique radical, en se basant sur la personnalité et les engagements de N. Hulot. Le ministre est interpellé plus de 850 fois, soit par son nom, soit au titre « ministre ».

Ces contributeurs expriment leur déception, leur incompréhension, voire leur colère, devant le maintien de la politique de tirs développée par le gouvernement précédent.

« Je suis CONTRE cet arrêté en devenir. Ce nouveau projet est dans la droite ligne des anciens arrêtés Royal-Le Foll. »

La crainte du poids des lobbies dans la décision ministérielle est évoquée dans de nombreux messages, qu'il s'agisse de celui de la chasse ou celui de l'élevage.

« Je ne comprends pas que Nicolas Hulot qui se prétend écologiste puisse autoriser ce massacre comme le fit Ségolène Royal et comme le ferait n'importe quel ministre obéissant scrupuleusement aux injonctions libérales et uniquement basées sur le profit ou pour de basses raisons politiques des lobbies face à lui. »

Des propositions alternatives sont attendues de la part du nouveau ministre:

« Proposez, Monsieur le Ministre, proposez ! Proposez des solutions raisonnées, plutôt que d'autoriser des abattages hors la loi d'un animal inscrit sur la liste des espèces protégées. »

« J'attends du nouveau Ministère de la transition écologique et solidaire conduit par Nicolas Hulot qu'il engage la transition annoncée en recherchant enfin des alternatives durables au tir. Il n'y a qu'une voie possible, celle de l'organisation d'une cohabitation durable entre le pastoralisme et les prédateurs en France. »

Les éleveurs et bergers encouragent en revanche le ministre à persévérer dans ce choix d'intervention pour sauver le pastoralisme.

« Mr le Ministre, cette mesure de prélèvement de 40 loups va dans le sens de ce que vous demandent l'ensemble de la profession agricole et des élus ruraux. »

3. Les associations de protection de la nature et les organisations professionnelles agricoles apportent chacune leur vision

a- Les associations de protection de la nature défavorables à un tel arrêté :

Plusieurs associations de protection de la nature se sont prononcées directement. Elles sont toutes opposées au projet d'arrêté (Bassin d'Arcachon Ecologie, Cap Loup, Ferus, Groupe d'étude et de protection des mammifères d'Alsace, Groupe d'Etude des Mammifères de Lorraine, Humane Society International/Europe, Born Free Foundation, ProWildlife, LAEO, Nature Midi Pyrénées, Naturjalles, réseau régional biodiversité de la FRAPNA, One voice, WWF....)

Certaines avaient recommandé à leurs adhérents de se prononcer individuellement, tout en leur fournissant sur leur site internet une trame d'arguments très détaillés, s'appuyant sur le cadre juridique de la protection du loup et les conclusions des différentes études scientifiques. Les instances régionales ont parfois ajouté leur propre contribution (FNE Vaucluse, FNE PACA, LPO PACA, LPO Rhône-Alpes, LPO Hérault, etc.)

Les associations de protection de la nature regrettent que la politique de gestion de la présence du loup privilégie les tirs de destruction au lieu de la généralisation des mesures de protection des troupeaux, que l'étude sur l'impact des tirs n'ait pas été encore réalisée, que la mise en place effective des mesures de protection des troupeaux sur le terrain ne soit pas vérifiée. Elles s'appuient sur les conclusions de l'expertise collective biologique pour recommander une grande prudence pour le recours aux tirs afin de ne pas affaiblir la population. Enfin, elles mettent en avant l'avis négatif du CNPN et reprennent son argumentation. Une dizaine de contributeurs se réfère aussi aux études de Baptiste Morizot (« Les diplomates ») ou de Jean-Marc Landry.

Plusieurs associations demandent en particulier le retrait du II de l'article 2 (concernant la possibilité d'autoriser des tirs de prélèvement après dépassement du seuil), par crainte des dérives potentielles liées à des pressions locales.

Plusieurs dizaines d'adhérents ont repris tout ou partie du message proposé par la LPO, FNE, FERUS ou l'ASPAS. Certains citent simplement leur source (« Je soutiens la démarche de XX ci après ») ou copient entièrement le message, mais d'autres complètent avec leur point de vue ou ajoutent une expérience personnelle. Beaucoup recopient un message déplorant que les associations ne soient pas reçues par le nouveau ministre.

b- Les organisations socio-professionnelles favorables à un tel arrêté :

Du côté des organismes professionnels, les attentes sont également importantes. Ont participé à la consultation la Coordination Rurale, la Fédération Nationale des Eleveurs de Chèvres, FRSEA Auvergne-Rhône-Alpes, la FDSEA de la Meuse, la FDSEA de l'Hérault et le Syndicat des Éleveurs de l'Hérault, FDO Tarn, Jeunes Agriculteurs de l'Hérault, le Groupement de Développement Agricole de Lacaune Murat (une centaine d'éleveurs adhérents),

FNSEA et FNO avaient lancé le mot d'ordre « zéro prédation ». Leur message, reprenant les chiffres de l'ONCFS sur la croissance de la population de loup à la fin de l'hiver 2017 et basé sur l'impact des prédateurs sur le monde de l'élevage et la biodiversité, a été repris dans la moitié des contributions favorables au projet d'arrêté :

« D'après l'ONCFS, la population de loup est en pleine expansion : 22 % d'augmentation à la sortie de l'hiver 2016/2017.

Parallèlement à cela, le nombre de victimes du loup augmente tous les jours : près de 10 000 brebis ont été tuées par le loup en 2016 et ce sont plus de 72 000 brebis qui ont péri sous les crocs de ce prédateur depuis sa réintroduction en 1993. »

« Pour cela, nous demandons à l'Etat de prendre ses responsabilités afin de mettre en place un plafond qui garantisse la baisse effective de la prédation et le droit de défense des éleveurs, sans lien avec un quelconque quota. Nous demandons que le nouveau plafond de prélèvement soit déterminé de telle sorte qu'il permette aux éleveurs de pratiquer leur métier en toute sérénité - seul critère permettant de jauger l'efficacité du protocole d'intervention - et qu'il soit corrélé à l'augmentation du nombre de loup révélée par l'ONCFS. »

La Coordination rurale reconnaît que le prélèvement de 46 loups ne permettrait pas de résoudre le problème et demande la révision du statut du loup dans la convention de Berne et dans la directive Habitats faune flore.

Dans les messages des organisations professionnelles, seule la politique de gestion par les tirs est évoquée.

4. Les opposants au projet d'arrêté mettent en avant la protection du loup, l'inutilité des tirs et l'insuffisance des mesures de protection

- Concernant le texte lui-même, l'article II est mal accepté par les opposants au projet

FNE, entre autres, réclame le retrait du II de l'article 2 du projet d'arrêté : « Il n'y a aucun sens à fixer un plafond conservateur intermédiaire interdisant les tirs de prélèvements, si c'est pour que ce dernier soit invalidé sous la pression de considérations locales subjectives. ».

Certains s'étonnent de ne pas voir les tirs supplémentaires affichés dès cet arrêté, rappelant que ce sont finalement 40 loups qui ont été abattus pendant la campagne 2016/2017 et non les 36 prévus par l'arrêté annuel.

Enfin certains ironisent sur la présence d'une fourchette de chiffre tant il leur semble évident que ce sera le chiffre le plus élevé qui sera retenu.

- Les contributeurs défavorables rappellent le statut de protection du loup

Plusieurs centaines de contributeurs rappellent les obligations de la France dans le cadre de la convention de Berne et de la directive Habitat Faune Flore. Les dérogations à la protection sont rejetées car les contributeurs considèrent que tous les moyens préalables au recours aux tirs n'ont pas été employés.

Une centaine pointe le fait que le loup fait partie des espèces menacées d'extinction sur la liste rouge des espèces menacées en France révisée en avril 2017.

En général ces contributeurs citent également les résultats de l'expertise collective réalisée par le Muséum national d'histoire naturelle et l'Office national de la chasse et de la forêt en février dernier. Les données sur la mortalité naturelle et par prélèvement sont reprises pour exprimer la crainte de prélèvements trop importants, susceptibles de nuire au bon état de conservation de la population lupine.

- L'inutilité des tirs est pointée

En l'absence d'études scientifiques prouvant l'impact des tirs de loup sur la baisse de la prédation et au vu des statistiques produites par la DREAL montrant une augmentation du nombre des attaques et des victimes, de nombreux contributeurs dénoncent l'inutilité des tirs :

« L'abattage est inefficace et contre-productif. Un abattage peut provoquer l'éclatement de la meute et multiplier les attaques de loups affamés et isolés. »

La crainte des éclatements (cité 118 fois) et déstructurations de meute revient fréquemment.

Le terme « inutile » revient 377 fois, celui d'« inefficace » 166 fois.

« Augmenter les quotas de tirs tous les ans ne sert visiblement à rien, mettons plutôt notre énergie dans la mise en place de solutions alternatives ! »

Plusieurs contributeurs s'inquiètent de la faible constitution de meutes reproductrices au niveau national :

« Aucune reproduction n'a été constatée dans les Pyrénées ni dans le massif Central alors que des loups ont atteint ces massifs dès les années 1990. »

Les opposants au projet font partager leur sentiment de violence entre le loup : le terme "tuer" est cité 2235 fois, "massacrer" 245 fois, "détruire" 776, "réguler" 444, "chasser" 221, "tirer" 190. En contrepois, le verbe "vivre" apparaît 383 fois et "protéger" 2364 fois.

- L'utilisation insuffisante des mesures de protection ou leur mauvaise utilisation est largement évoquée

La majorité des opposants au projet pointe l'insuffisance des mesures de protection qui expliquerait le nombre élevé d'attaques et de victimes.

L'installation de clôtures, le recours à des bergers présents en permanence auprès des troupeaux et aux chiens de protection sont plébiscités par les contributeurs qui proposent souvent de convertir l'argent destiné aux indemnités en investissement dans les moyens de protection. Certains affirment qu'ils sont prêts à payer davantage d'impôts pour contribuer au financement des protections.

L'obligation de mettre en place des mesures de protection pour pouvoir prétendre à l'indemnité est souvent mise en avant pour inciter les éleveurs à mieux protéger leur troupeau. Le terme « indemniser » revient 345 fois.

De nombreux témoignages font état de lacunes dans les dispositifs de protection :

"Je suis accompagnateur de randonnée dans les Alpes Maritimes, je rencontre des bergers qui comme moi sont contre la mort du loup, il faut que les propriétaires des troupeaux mettent en œuvre la protection de leur cheptel. "

Dans ces conditions, le recours aux tirs leur semble donc injustifié et néfaste :

« Cette politique de tirs est d'autre part un mauvais signal envoyé aux éleveurs qui ne sont pas encouragés à mettre en place les mesures de protection des troupeaux. »

- La situation économique difficile de l'élevage ne doit pas conduire à désigner le loup comme bouc-émissaire

Les contributeurs défavorables au projet rappellent fréquemment que la crise de l'élevage touche aussi les régions où le loup n'est pas installé et évoquent les accords avec la Nouvelle-Zélande qui déséquilibre le marché de la viande ovine.

"Dans ma commune de montagne (des Hautes-Alpes), nous ne sommes plus que deux petits éleveurs sur dix dans les années 70-80 à une époque où on ne parlait pas du loup. C'est le libéralisme, c'est la mondialisation, c'est la concurrence de la Nouvelle-Zélande (entre autres) qui a obligé mes voisins à cesser leur activité pastorale. Avec la complicité de quelques gros éleveurs qui les ont croqués plus vite qu'un loup croque un agneau, et des politiques. "

Certains évoquent d'ailleurs la tendance à la baisse de la consommation de viande.

"La consommation de viande ne cesse de chuter; le métier d'éleveur et de berger n'est pas pérenne.

Le surpâturage et la taille trop élevée des troupeaux sont aussi pointés dans plusieurs messages.

"L'enjeu n'est pas le loup. Le vrai problème, et dans les Alpes on évite d'en parler au risque de se faire lyncher, c'est le pastoralisme. Il faut absolument l'encadrer de façon beaucoup plus rigoureuse. Le surpâturage est une aberration dans les territoires de montagne. "

"Le problème de la mortalité dans l'élevage de moutons ou de vaches n'est pas tant dû aux crocs des loups qu'aux maladies qui se développent dans les troupeaux surdimensionnés. J'ai gardé des moutons dans les Alpes, dans Belledonne donne précisément et ai perdu bien plus de bêtes à cause des maladies générées par l'incapacité de soigner des troupeaux trop nombreux que par les crocs du loup que je n'ai jamais vu."

Enfin, la persistance d'attaques de chiens errants est également mise en avant.

" Je suis une habitante des Hautes Alpes où l'on peut dire qu'il y a une population importante de loups et je connais quelques bergers qui loin de se plaindre du loup se plaignent surtout des chiens errants ou des chiens des fermes avoisinantes ou des chiens de chasseurs qui eux font des massacres dans les troupeaux".

- Le rôle de l'homme comme régulateur de la nature est dénoncé

Une fois de plus, le côté éthique et moral de la destruction d'animaux sauvages par l'homme revient dans le débat et des interrogations sur la place de l'homme dans la nature s'élèvent :

« Nous devons accepter de vivre avec la nature et donc les loups et leur laisser une place, nous devons partager. »

Le verbe " respecter" revient 547 fois.

L'annonce d'une nouvelle campagne de tirs est donc mal perçue : les termes « honte » et « honteux » reviennent plus de 300 fois.

"Pourquoi cette barbarie, cette conception anthropocentrée et illégitime de l'altérité sauvage, ne s'arrête-t-elle pas alors que tout nous incite à repenser notre rapport à la Terre ?"

"...nous pouvons comprendre que les rapports au loup sont toujours façonnés par un imaginaire pétri de peur et de préjugés envers ce qui est considéré comme un nuisible. D'où l'on remarque un fossé qui sépare un imaginaire figé dans le passé et le monde moderne de relation aux animaux dits sauvages."

Plusieurs contributeurs estiment qu'il reste peu d'espaces naturels où le loup pourrait s'installer sans friction avec les activités humaines et qu'il faut lui laisser suffisamment de place et de proies sauvages.

"S'ils s'approchent, c'est que nous ne leur laissons pas suffisamment de gibiers pour pouvoir se nourrir. La vraie solution serait donc de renforcer les écosystèmes naturels dans lesquels vivent les loups (forets, présence de proies en nombre suffisant...)"

Ils estiment d'ailleurs que le loup pourrait réguler la surabondance des ongulés dans certaines régions.

Beaucoup espèrent avoir l'occasion de voir un loup lors de randonnées et de pouvoir en montrer à leurs enfants ailleurs que dans les zoos ou les parcs animaliers.

"Bien plus importante que les estives, l'activité touristique alpine cherche depuis longtemps à lisser son intensité sur l'année. Le loup est un animal rare en Europe de l'Ouest, et les randonneurs souvent passionnés de nature cherchent aussi à, avec beaucoup d'espoir, apercevoir *Canis Lupus*, en pleine nature, dans les paysages déments des Alpes françaises. L'enlever, c'est retirer un charme à la région, et avec ça la manne touristique estivale. Pour être très franc, j'ai déjà prévu de venir randonner dans les Alpes pendant une quinzaine de jours l'été prochain, et dans ces conditions, je me tournerai vers les Alpes italiennes. "

5. Les bergers et éleveurs exposent leurs difficultés face au prédateur

- Ils veulent pouvoir travailler et que leur travail soit reconnu

Les partisans du projet sont liés au monde de l'élevage et rappellent la nécessité de préserver ce pan de l'économie nationale. Ils évoquent la contribution à l'ouverture des paysages du pastoralisme, l'amour qu'ils portent à leurs bêtes et la détresse qu'ils éprouvent lors des attaques.

Ils revendiquent de pouvoir travailler -terme qui revient 182 fois- sereinement et sans peur de

l'avenir :

« Laissez-nous vivre de notre travail. Des subventions, on n'en veut pas. On veut juste vivre et travailler en paix avec nos bêtes. »

Ils sont parfois en colère contre les commentaires laissés par les défenseurs des loups qui semblent mépriser et méconnaître leur travail :

"Je suis fatigué de voir le manque de considération qu'ont les citadins pour nous qui vivons et travaillons dans nos si belles campagnes. Notre travail est difficile mais nous l'aimons, il est fait d'équilibres divers entre des éléments que nous ne maîtrisons pas et notre capacité d'adaptation.[...] La mort n'existe plus dans votre quotidien, vous gens des villes, contrairement à nous gens de la campagne."

"Il est facile de parler de loup en ville au fond de son canapé mais que ces gens viennent travailler jour et nuit en estive pour ne rien gagner à la fin du mois car les loups sont venus détruire les animaux, sans parler de l'abandon de l'agriculture de montagne, bientôt il n'y aura plus un alpage. "

« Quelle est donc cette société ou l'on éprouve plus de compassion pour les animaux que pour les humains? »

Les éleveurs considèrent qu'ils ont déjà fait beaucoup d'effort pour s'adapter au retour du loup et revendiquent de travailler sereinement :

« Quel autre corps de métier accepterait qu'on lui impose une telle menace dans son travail ????? »

- Pour travailler sereinement, il faut lutter contre la prédation en recourant aux tirs

L'argumentaire des syndicats agricoles ont été intégralement repris par une cinquantaine de contributeurs :

"La prédation détruit nos éleveurs, ces hommes et femmes qui travaillent au quotidien pour nourrir nos concitoyens et entretenir nos territoires ; Elle ravage nos campagnes et l'activité économique liée à l'élevage ; Elle détruit peu à peu nos paysages et nos territoires puisqu'en tuant nos brebis, les loups tuent la biodiversité.

Notre revendication : Zéro attaque sur les troupeaux.

Pour cela, nous demandons à l'Etat de prendre ses responsabilités afin de mettre en place un plafond qui garantisse la baisse effective de la prédation et le droit de défense des éleveurs, sans lien avec un quelconque quota.

Nous demandons que le nouveau plafond de prélèvement soit déterminé de telle sorte qu'il permette aux éleveurs de pratiquer leur métier en toute sérénité - seul critère permettant de jauger l'efficacité du protocole d'intervention - et qu'il soit corrélé à l'augmentation du nombre de loup révélée par l'ONCFS."

- Leur travail ne consiste pas seulement à surveiller les troupeaux

Les éleveurs rappellent qu'ils ne peuvent se consacrer en permanence à la surveillance des troupeaux car ils ont souvent d'autres activités à assumer (moisson, fabrication de fromage, soin à d'autres animaux....).

"Les brebis sont mises dans des pâturages et ne sont pas gardées durant les travaux de fenaison ou de moisson, puis rentrées le soir. Elles sont alors à la merci d'attaques au cours de la journée, qui se produisent."

Certains expliquent d'ailleurs qu'ils n'ont pas le temps ni parfois la capacité de réaliser eux-mêmes des tirs : "Ce n'est d'ailleurs pas aux éleveurs de jouer aux cow-boys. Il faut confier ce travail à la brigade loup, des spécialistes qui ont fait leurs preuves."

Plusieurs proposent d'ailleurs de rendre le loup chassable et approuvent les tirs de prélèvement au

cours de battue.

« Il me semble donc nécessaire de faire une régulation de ces populations tout comme les chasseurs le font pour les autres espèces (Chamois, Mouflons , Cerfs , Sangliers...). »

- La mise en place des moyens de protection ne suffit pas

Nombre des messages rappellent les difficultés que les bergers rencontrent avec les chiens de protection, susceptibles de mordre randonneurs et touristes.

« Pour l'éleveur, c'est la crainte quotidienne de voir son troupeau décimé. Les éleveurs sont souvent impuissants face à ce problème et incapables de se défendre car les moyens de protection (clôtures, chien de protection, berger...) ne sont pas efficaces à 100%. Le loup , lui, s'adapte. Résultat : des brebis sont tuées, parfois sous nos yeux, sans rien pouvoir faire. Les répercussions sur la vie quotidienne de l'éleveur et de sa famille sont dangereuses: flash-back des attaques et des cadavres de ses bêtes , stress, insomnie, sentiment d'isolement, dépression, séparation au moment des repas, séparation voir divorce du couple car incompréhension d'être 24h/24 près du troupeau. »

« Nous refusons d'utiliser des chiens de protection qui font courir des risques aux randonneurs (fort nombreux sur notre pâturage à Serre-Chevalier) et causent de nouveaux soucis aux éleveurs : la présence du loup compromet le pastoralisme et les patous le tourisme. Que nous restera-il comme activités dans nos territoires de montagne ? »

- Les controverses resurgissent

Quelques contributeurs attribuent les cas d'attaque importante à des hybrides et réclament une plus grande transparence des données de l'ONCFS.

On note que la controverse sur la réintroduction du loup resurgit dans plusieurs contributions, malgré les études produites sur le sujet.

Une vingtaine de contributeurs sont originaires des Cévennes et des Causses et revendiquent la suppression du loup au titre qu'il menace les paysages qui ont été inscrits au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Ces messages évoquent souvent la peur des attaques sur l'homme, ce qui démontre le manque d'information dans les zones en front de colonisation.

- Vers la fin du pastoralisme ?

Plusieurs contributeurs prévoient l'abandon du pastoralisme et la dégradation de la production de viande ovine dans ces conditions :

"Bienvenue dans un monde où la production de notre nourriture sera hors sol, "bio" peut-être mais produite en usines."

"Tous les gens qui donnent des leçons sur les façons de garder des brebis, ils sont dans un autre monde, bien loin de la réalité de l'élevage et de ce qu'est un grand prédateur et ce sont souvent des gens qui sont contre les élevages intensifs (complètement contradictoire)."

Plusieurs messages font part du désarroi des bergers face à une situation qui semble insoluble :

« Je travaille avec la peur au ventre et mes brebis ne sont pas non plus tranquilles ni heureuses. La solution pour être tranquille, je la connais : travailler en hors-sol. Mais est-ce bien pour les brebis ? non. Pour l'éleveur ? non plus. Pour l'environnement ? non plus.

En France, tous les troupeaux sont protégés dans les zones de présence du loup, mais les attaques ne cessent de progresser. Ne nous prenez pas pour des débilés, si on avait trouvé un moyen de protéger nos brebis des loups, on l'aurait fait depuis longtemps !!!!»

« Quand le loup sera dans notre région, nous irons nous inscrire à Pôle Emploi.

Non, il n'y a pas de solutionCeci pour tenter de faire comprendre que : «non, il n'y a pas QU'à

s'adapter»."

6. Biodiversité et enfant, deux enjeux revendiqués par les deux parties

- L'argument de la biodiversité est avancé tant par les opposants que par les partisans du projet. Pour les protecteurs de la nature, le retour du loup est un signal fort de restauration de la chaîne alimentaire et d'une biodiversité enrichie.

Les loups pourraient contribuer à réguler les ongulés responsables de dégâts agricoles et forestiers : « Toute espèce a sa place dans l'écosystème qu'elle occupe. Si le Loup se développe, c'est qu'il revient occuper une place vacante. Il contribue à la santé des écosystèmes, comme tout prédateur ou charognard. »

"Le loup permet lui aussi de préserver la faune et la flore des Alpes. Le loup est donc un acteur indispensable de la conservation de l'écosystème fragile des massifs Alpains."

Les acteurs du monde de l'élevage considèrent que le pastoralisme est un garant de la biodiversité : " [la prédation] détruit peu à peu nos paysages et nos territoires puisqu'en tuant nos brebis, les loups tuent la biodiversité."

« Peu à peu les paysages se referment et perdent de la biodiversité. »

"La préservation de la biodiversité C'EST NOUS".

Les éleveurs sont aussi sensibles aux dommages sur la biodiversité que les mesures de protection engendrent :

"Sans parler des dégâts sur la biodiversité des alpages : un risque d'érosion par passage répété sur les mêmes versants pour regagner les parcs de nuit, une pollution par accumulation des déjections dans les parcs."

- Le sujet des enfants est abordé sous deux aspects différents.

Les opposants au projet craignent qu'à force de tirs et de régulation, les loups disparaissent à nouveau du territoire et que les enfants soient condamnés à les voir uniquement en milieu captif. En revanche, les partisans du projet évoquent la sécurité des enfants qui risquent d'être attaqués par des loups lors des promenades.

7. Les contributeurs cherchent des solutions

Beaucoup de contributeurs se montrent constructifs et proposent des solutions au problème de la prédation. Le terme « cohabiter » revient 272 fois, « cohabitation » 672 fois.

Un grand nombre pensent que la situation est moins conflictuelle dans les pays voisins qui ont toujours connu la cohabitation avec les loups. L'expérience d'Yellowstone est mentionnée 141 fois, bien que certains contributeurs reconnaissent que les espaces disponibles ne sont pas comparables en France et aux Etats-Unis. L'Italie (citée 273 fois), l'Espagne (117) et la Suisse (28 fois) sont souvent cités en exemples :

« Les Italiens savent le faire, avec des loups plus nombreux chez eux et ils ont même une brigade anti-braconnage dédiée à la protection du loup. »

Les solutions reposent soit en intervention sur la population de loups, soit sur les mesures de protection des troupeaux.

Ainsi, il est proposé de capturer et déplacer les loups/meutes attaquant trop souvent les troupeaux,

de les stériliser, d'organiser un nourrissage (carcasses des moutons) ou de réduire la chasse pour laisser davantage de proies sauvages.

Concernant l'amélioration des moyens de protection, une présence humaine accrue est proposée, une formation adaptée des bergers, une formation à l'utilisation des chiens de protection et le développement des mesures d'effarouchement sont les axes de développement qui reviennent le plus fréquemment.

Des aménagements du pastoralisme sont proposés : troupeaux plus petits, donc plus faciles à surveiller, investissement massif dans les moyens de protection, incitation des éleveurs à installer systématiquement des moyens de protection, etc.

"Je travaille dans les Hautes-Alpes et en zone d'habitat permanent du loup. Je suis absolument contre l'abattage systématique des loups. Il n'est absolument pas incompatible de faire cohabiter brebis et loups. Depuis trois ans, grâce à nos chiens de protection matins espagnols et avec la collaboration de bergers dignes de ce nom, nos brebis n'ont subi aucune attaque alors que le loup est bien présent."

"Pour la septième année consécutive, je vais aller passer le mois d'octobre sur une estive des Alpes pour assumer la surveillance nocturne d'ovins dans le cadre d'une mission " Pastoraloup" que m'aura confiée l'association FERUS. En 130 nuitées de surveillance (réparties chez huit éleveurs et alpages différents), je n'ai subi que deux attaques et ce, sur un troupeau de 1250 brebis en «couchade libre» donc non parqué".

"La « gestion » du loup devrait aussi se préoccuper de la gestion des patous et de la protection des randonneurs. Il me paraît impossible de protéger le loup dans la durée si, en même temps, la puissance publique et les associations n'interviennent pas pour éviter les agressions par les chiens dits « de protection ». Le risque, dans la situation actuelle, est que les accidents de patous (qui sont nombreux) provoquent en retour une agressivité du public vis-à-vis des loups qui sont à l'origine de la présence des patous."

Des autorisations de tirs de défense pour les éleveurs et bergers sont évoquées, à titre dérogatoire et à proximité des troupeaux, visant des loups ou des meutes qui attaquent de manière récurrente les troupeaux domestiques.

L'évolution de la brigade de gestion du loup, relevant de l'ONCFS, est aussi évoquée :

"Et au lieu de créer des emplois jeunes pour tirer du loup, pourquoi ne pas créer des brigades mobiles pour soutenir des éleveurs/bergers lors de l'alpage lors de situation d'urgence ?"

Plusieurs contributeurs misent aussi sur le développement d'un écotourisme autour du loup, diversifiant l'économie.

Le rôle de la communication et de l'information est rappelé.

"... mettre en œuvre une campagne de communication en direction du grand public, afin de démystifier la « barbarie » du loup (qui mange les petits enfants...) en expliquant le rôle équilibrant du loup, dans le paysage des espèces."

Enfin une acceptation de la présence du loup, de retour après quelques décennies d'absence, est recommandée :

"Ma mère, enfant, fut contemporaine des derniers loups de Dordogne, dans l'entre deux guerres : c'est très récent!, et les habitants s'en accommodaient... "

En conclusion, on note que la plupart des propositions faites par les contributeurs ont été avancées lors des ateliers de la démarche prospective Loup lancée en 2016. Les conclusions de ces travaux

vont se traduire par des actions en faveur de l'accompagnement des éleveurs et l'expérimentation de nouveaux moyens d'effarouchement des loups dans les prochains mois.

La politique de tir a vocation à être révisée en fonction des résultats de l'étude sur l'impact des tirs qui est programmée pour le deuxième semestre 2017. Dans l'attente de la mise en place d'un nouveau dispositif, le recours aux tirs sera encore nécessaire pour protéger les troupeaux.